

Compte-rendu

CCSEHDAA

Mercredi 24 mai 2023, à 19 h, par visioconférence

Membres (cocher les membres présents)	
<input type="checkbox"/> Beaudet, Diane, parent <input checked="" type="checkbox"/> Coulibaly, Kiléka, parent <input checked="" type="checkbox"/> Delaroche, Dominique, parent <input checked="" type="checkbox"/> Liotard, Brigitte, parent <input checked="" type="checkbox"/> Ménard, Marie-Claude, parent <input type="checkbox"/> Saumur, Dominique, parent <input checked="" type="checkbox"/> Auroy, Marie, parent <input type="checkbox"/> St-Pierre, Kim, parent <input checked="" type="checkbox"/> Acuna, Natalia, parent	<input type="checkbox"/> Cintrao Helder Manuel, substitut, personnel professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Contant, Marie, personnel enseignant <input checked="" type="checkbox"/> Denis, Amélie, personnel enseignant <input type="checkbox"/> Doiron, Lucille, organisme <input type="checkbox"/> Ledoux, Richard, personnel de soutien <input type="checkbox"/> Léveillé, Claudine, personnel de soutien <input checked="" type="checkbox"/> Locher, Barbara, soutien au CCSEHDAA <input checked="" type="checkbox"/> Matias, Vitor, organisme <input checked="" type="checkbox"/> Pageau, Martine, personnel professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Roby, Geneviève, personnel professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Thomas, Benoît, administration, directeur des Services éducatifs
Invités	
	Marie-Li Bélisle, avocate au Bureau des affaires juridiques

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation	
				Fait	F
1.	Mot de bienvenue et vérification des présences	Présence de 10 membres, dont 5 parents. Le quorum n'est pas atteint. La rencontre est convertie en comité de travail. Les points de résolution sont reportés à la séance suivante.			
2.	Ouverture de la séance	Le comité de travail débute à 19h30			
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Point reporté par absence de quorum			R
4.	Questions du public	Aucun membre du public présent			
5.	Adoption du compte-rendu du 22 mars 2023	Point reporté par absence de quorum			R
6.	Adoption du compte-rendu du 3 avril 2023	Point reporté par absence de quorum			R
7.	Compte-rendu du 19 avril 2023	Déposé pour information seulement			
8.	Adoption du compte-rendu du 8 mai	Point reporté par absence de quorum			R
9.	Collecte des besoins dans les écoles	Présentation de Benoit Thomas Document déposé dans les fichiers de l'équipe TEAMS du CCSEHDAA Ce document relève les tendances ressorties suite à la collecte des besoins dans les écoles. Les recommandations élaborées à partir des tendances sont soumises à la direction générale et au comité de répartition des ressources. Les suivis sur les ajouts de postes se feront lors de la prochaine année scolaire.			

		<p>Commentaire de Mme Marie-Claude Ménard Mme Ménard n'est pas étonnée des résultats de la rencontre. La pandémie a affecté tous les enfants, particulièrement ceux d'âge préscolaire. Plusieurs enfants sont en attente d'évaluation.</p> <p>Question de Mme Geneviève Roby Concernant le tableau relevant les demandes de plus de 35 jours supplémentaires demandés, est-ce que les demandes viennent de services prévus, mais non comblés?</p> <p>Réponse de M Benoit Thomas : Les directions des écoles concernées seront sollicitées pour obtenir les informations.</p> <p>Question de Mme Geneviève Roby Les postes de psychologues présentés dans les tableaux sont-ils ceux associés aux écoles? Il serait intéressant de partager les nombres de postes non comblés pour avoir un portrait juste.</p> <p>Réponse de M Benoit Thomas : Les postes des psychologues sont ceux associés aux écoles. La collecte de données se fait pour les postes dans les écoles.</p> <p>Ajout de Mme Marie Contant Les écoles tiennent compte des postes non comblés lors de la collecte de besoins.</p> <p>Questions de M Vitor Matias : Avons-nous des données historiques par rapport à ces chiffres? Y a-t-il une augmentation de demandes? La période de négociation syndicale pourrait-elle avoir un impact sur le nombre de demandes? Il y a une incohérence entre les demandes d'évaluations faites aux psychologues et le fait que les demandes d'évaluations devraient diminuer avec l'application du modèle RAI.</p>		
--	--	---	--	--

		<p>Réponse de M Benoit Thomas : Un accompagnement des directions est fait pour que les professionnels soient davantage en intervention plutôt qu'en évaluation.</p> <p>Question de Mme Marie Auroy Quelles sont les prochaines étapes avant la mise en place de nouveaux postes? Y a-t-il une manière de revoir l'attribution des ressources sans prendre en compte l'indice de défavorisation de certaines écoles?</p> <p>Réponse de M Benoit Thomas : En comparant les collectes de données des années précédentes, nous pouvons faire ressortir des tendances de besoins reliés à certains types de postes. La mise en place de stratégies de recrutement est actuellement mise en œuvre de plusieurs façons, dont des ententes avec les étudiants du collégial et de l'université. Le maintien du personnel embauché est également un enjeu dont le CSSDM tient compte. Une réflexion sur une distribution des ressources plus équitable est prévue pour l'an prochain. La situation visée serait que l'enfant, peu importe où l'enfant est scolarisé, reçoive le service qui lui convient.</p> <p>Question de Marie-Claude Ménard : Mme Ménard mentionne le contexte de refus de stage payés pour les psychoéducateurs à l'Université de Montréal. Y a-t-il d'autres moyens pour garder les étudiants?</p> <p>Réponse de M Benoit Thomas : M Thomas posera la question aux ressources humaines.</p> <p>Commentaires d'Amélie Denis : Mme Denis croit à la complémentarité des services et trouve la situation préoccupante pour le personnel. Mme Denis aimerait avoir accès aux documents déposés au CCSEHDAA à l'avance pour avoir le temps de les lire avant la rencontre.</p>	<p>Benoit Thomas : suivi à faire</p>	
--	--	--	---	--

10.	<p>Clarification des rôles et responsabilités lors de l'orientation des élèves</p>	<p>Présentation de M Benoit Thomas Document déposé dans les fichiers de l'équipe TEAMS du CCSEHDAA. M Benoit présente une démarche faite auprès des directions des établissements. Présence de Marie-Li Bélisle, avocate au bureau des affaires juridiques. Elle pourra répondre aux questions en lien avec les enjeux légaux.</p> <p>Question de Geneviève Roby : Le ratio des classes d'élèves autistes ne permet pas de répondre aux élèves qui ont plus de besoins en classe spécialisée en école ordinaire. Mme Roby constate que certains élèves sont orientés en école spécialisée parce que les services en classe spécialisée en école ordinaire ne sont pas suffisamment adaptés à leurs besoins. Le ratio n'est pas adapté en conséquence. L'ajout de ressources en classe n'apporterait pas l'effet escompté puisque les interventions risquent d'être moins cohérentes. Serait-il envisageable de modifier les ratios afin de mieux répondre aux besoins de nos élèves en classe spécialisée en école ordinaire?</p> <p>Réponse de M Benoit Thomas : La question nécessite une recherche, elle sera prise en délibéré.</p> <p>Commentaire de Mme Marie-Li Bélisle : Les étapes du processus décisionnel liées au classement des élèves ont été partagées aux directions. Il a été mentionné que ces étapes doivent être réalisées dans l'ordre. Il faut envisager toutes les mesures avant de prendre la décision. La contrainte excessive est analysée à la fin des étapes. Les changements au niveau des formulaires sont de l'ordre technique. En vertu de la loi, le classement relève du CCSDM. Les parents ont cependant des droits dans le processus, ce qui a été mentionné aux directions.</p> <p>Commentaire de Mme Coulibaly :</p>	<p>Benoit Thomas : suivi à faire</p>	

		<p>Mme Coulibaly aimerait des précisions sur les formulaires d'autorisation et de consentement des parents. Les parents devraient faire partie des échanges dès le début, pas seulement au moment de la décision.</p> <p>Réponse de M Benoit Thomas : Nous voulons nous assurer que les directions informent les parents et qu'ils fassent partie du processus, comme acteur important. L'accompagnement qui sera fait auprès des directions mettra sur cette collaboration tout au long du processus et le rôle de chacun.</p> <p>Commentaire de M Vitor Matias : La relation de confiance avec les parents est primordiale. Plutôt que de mettre de l'avant une culture de relation entre l'école et les parents, on met de l'avant des règlements et les formalités. Les règlements deviennent importants lorsqu'on n'arrive pas à développer une relation avec les parents. Le PI a une fonction de communication et de prise de décision. M Matias souhaite que cette présentation soit suivie d'un message clair et univoque sur la place des parents au sein des écoles ainsi que sur le renforcement de cette collaboration. Les formulaires seront-ils accompagnés de documents explicatifs et informatifs, notamment au niveau des recours que les parents ont en cas de refus de la décision? Il faut développer une culture forte de collaboration avec les parents</p> <p>Réponse de M Benoit Thomas : La grande majorité de la collaboration avec les parents se fait bien. L'approche abordée avec les directions met la priorité sur la collaboration avec les parents. La première option mentionnée est de mettre en place les mesures pour maintenir l'enfant en classe ordinaire. L'impact de la décision d'orientation doit être considéré pour le parcours scolaire de l'enfant. La direction doit expliquer les recours des parents en cas de désaccord.</p> <p>Commentaire de Mme Marie-Li Bélisle :</p>		
--	--	--	--	--

		<p>La loi mentionne que le classement relève du CCSDM. Le CCSDM considère que les directions sont les spécialistes de leur milieu et les responsables de la gestion courante de leur milieu. L'orientation prise au CCSDM est de remettre la décision de classement aux directions puisqu'elles sont les mieux placées, en proximité des élèves.</p> <p>Commentaire de M Vitor Matias : M Mathias s'interroge sur l'interprétation de l'article 96.12 de la LIP. Selon lui, la décision de classement doit être prise à l'intérieur d'une démarche. La démarche légalement reconnue est celle du plan d'intervention, dont une des fonctions est la prise de décision du classement.</p> <p>Commentaire de Marie-Claude Ménard : Mme Ménard se soucie des parents qui, contrairement à elle, ne connaissent pas le contexte scolaire et les processus de participation. Selon Mme Ménard, il y a une banalisation de la participation des parents. Certains parents ne connaissent pas les services qui peuvent être offerts. Comment le CCSDM peut faire en sorte que l'information circule auprès des parents?</p>		
11.	Guide pratique pour les parents	Mme Kileka Coulibaly mentionne que la mise à jour est en cours. Une version du guide modifié sera proposée au CCSEHDAA.		
12.	Questions diverses	Aucune question		
13.	Levée de la séance et date de la prochaine rencontre	La séance est levée à 21:00. Prochaine rencontre : 14 juin 23, 19h en présence. Arrivée à 18h30		

Benoit Thomas : suivi à faire